



projet de saisine du tribunal

Par **beber038**, le **13/11/2014** à **18:43**

[smile3]bonsoir,rnj'ai moi aussi reçu une lettre mandat de ijcof en me disant toutes nos tentatives amiable étant restées sans suite : be2gmbh veut saisir le tribunal dans les délai de 4 jour si je paye pas les 155,40 euro.rnj'ai appelé ijcof au 0472805874 je suis tombé sur le répondeur le nom et prénom était pas le même que sur la lettre puis je me suis renseigné auprès de la chambres des commerce de Lyon et là la société n' existe pas .rnque faire ?rncordialement

Par **moisse**, le **14/11/2014** à **10:55**

Bonjour,rnVous êtes mal renseigné car IJCOF est un leader dans son domaine, qui ne concerne pas que le recouvrement de créances.rnVoir ici :rn==rn IJCOF CORPORATE au capital social de 17 653 764,00 Euros, immatriculée sous n° 797 546 796 R.C.S. LYON dont le siège social est situé au 97 Allée Alexandre Borodine, Parc Technologique Bâtiment Séquoia 1, 69800 Saint-Priest (E-mail : info@ijcof.fr, tel:0810 555 022, code APE : 8291Z)rn==rnCe n'est pas pour autant que je certifie régulière la démarche bien sur.